

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU PLAN LOCAL D'URBANISME Commune de CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS.

Le public est informé que par arrêté en date du **26 janvier 2018**, monsieur Le Maire de la commune de **Châteauneuf-en-Thymerais** a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier du **Plan Local d'Urbanisme**

Cette enquête publique se déroulera du **20 février 2018 à 9 heures au 23 mars 2018 à 17 heures inclus**.

Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, contrôleur divisionnaire de la Direction Départementale de l'Équipement en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans.

Les pièces des dossiers d'enquête, seront consultables, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de **Châteauneuf-en-Thymerais** aux jours et heures habituelles d'ouverture soit :

- Les Lundis matin de 9h à 12 h
- Et du mardi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h 30 à 17h

Et sur le site internet <http://www.chateauneuf-en-thymerais.fr/>

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, mairie de **Châteauneuf-en-Thymerais** à l'adresse **2 rue Hubert Latham**, ou encore les envoyer par courrier électronique à commune@chateauneuf-en-thymerais.fr qui les fera suivre au commissaire enquêteur.

Ces observations sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de **Châteauneuf-en-Thymerais**

Le commissaire-enquêteur monsieur Jean-Claude CHEVEE, tiendra des permanences où il recevra le public en mairie de **Châteauneuf-en-Thymerais** les :

- Mardi 20 février de 9h00 à 12h00 ;**
- Samedi 10 mars de 9h00 à 12h00 ;**
- Vendredi 23 mars de 14h00 à 17h00 ;**

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de **Châteauneuf-en-Thymerais** et sur le site Internet <http://www.chateauneuf-en-thymerais.fr/> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.